

Madame, Monsieur l'IEN de... , le/la ProviseurE de..., le/la ChefFE du Service...,

Les annonces faites par Emmanuel Macron, sur la réouverture progressive des écoles et établissements scolaires à partir du 11 mai suscitent l'inquiétude et l'incompréhension des personnels, des élèves et de leur famille.

Si le discours sur les inégalités scolaires qui se creusent est juste, il ne peut pas servir d'alibi à une décision prise, avant tout, pour répondre aux pressions du patronat.

Rappelons que la politique sociale et éducative menée par le président n'a fait que renforcer ces inégalités depuis 3 ans.

Pour l'heure, nous ne pouvons que constater les risques que ferait courir à toute la population l'ouverture des écoles et des établissements scolaires dès le 11 mai.

Nous nous permettons de vous rappeler que:

La responsabilité des chefs de services est engagée s'ils n'assurent pas la santé et la sécurité des personnels (au plan administratif et au plan pénal)

De nombreuses questions se posent donc, qu'il vous appartiendra aussi de poser aux collectivités territoriales qui sont en responsabilité à vos côtés pour assurer la santé et la sécurité de leurs personnels :

-Des tests systématiques seront-ils fait pour dépister les personnels et les élèves conformément aux recommandations de l'OMS, de l'ordre des médecins et du conseil scientifique, ainsi que du CHSCT Ministériel ?

-Quelles dispositions sont prévues pour les personnels présentant un risque aggravé en cas d'exposition au virus, ou vivant aux côtés d'une personne présentant un tel risque ?

-La réouverture du restaurant scolaire est-elle prévue ? Qu'est-il est prévu pour assurer le respect des gestes et distances barrière entre convives? Quelles protections sont prévues pour les agents des collectivités territoriales (ou les salariés des entreprises prestataires y exerçant ? )Les restaurants, même très petits, étant fermés car considérés comme lieux de contamination, sur quelles bases considère-t-on que des restaurants scolaires seraient moins dangereux du point de vue de la transmission virale ?

-Y aura-t-il du savon dans toutes les toilettes ? En permanence ?

-De combien de sanitaires FONCTIONNELS et accessibles aux élèves et personnels disposera l'établissement ?

-A quelle fréquence la désinfection des classes, des toilettes, des poignées de porte sera-t-elle effectuée ?

- A quelle fréquence et comment réaliser celle des claviers d'ordinateurs, des jouets et outils de manipulations en maternelles, des manuels scolaires, des fournitures de bureau, du matériel sportif, artistique, dans tous les établissements, des machines, des outils au lycée professionnel?

-Les personnels et les élèves disposeront-ils des matériels de protection (gel hydroalcoolique, gants et masques de santé, écrans plexiglas...) en quantité suffisante pour les agent-es (éducations nationale, collectivités territoriales), les salariés des entreprises prestataires, et les élèves ? En ce qui concerne les masques et gants, à quelle fréquence seront-ils renouvelés ?

-Les effectifs par classe permettront-ils le respect des gestes et distances barrières ?

-La superficie des classes disponibles permet-elle le respect des gestes et distances barrières ?

-Ces conditions seront-elles respectées dans l'ensemble des lieux fréquentés par les personnels, les salariés des entreprises prestataires et les élèves (toilettes, cours de récréations, salles de sports et de motricité, couloirs...) ?

-Les jeunes enfants comme les adolescents et adolescentes peuvent ne pas respecter les mesures de distanciation, par difficulté à inhiber leurs gestes spontanés, par défaut d'appréhension des risques ou par comportements d'opposition inhérents à leur stade de maturité psychologique. Comment seront garantie dans ces conditions l'obligation de résultat en matière de santé sécurité et le respect des gestes barrières ?

-Comment garantir aux familles la non-contamination des enfants ou adolescent.es confié.es à l'établissement, le danger étant que des enfants porteurs asymptomatiques transmettront le virus aux personnes vulnérables de leur entourage?

-Avez-vous prévu d'appuyer la reconnaissance en maladie professionnelle, accidents de services toute contamination covid19 des personnels ainsi exposés ?

-Y-a-t-il d'ores et déjà un formulaire de déclaration particulier prévu à cet effet, une procédure simplifiée et rassurante sur le plan de la prise en charge proposée et l'indemnisation des lourdes séquelles dont témoignent déjà à ce jour les patientEs déclaréEs guériEs ?

-Y-a-t-il suffisamment de médecins de prévention pour suivre quotidiennement tous les personnels en contact avec du public ?

-Qu'est-il attendu des personnels éducatifs qui constatent le non-respect des gestes ou distances de sécurité entre élèves malgré les consignes, que ce soit en classe, dans la cour ou dans les couloirs ? L'incident ou les incidents devront-ils être consignés pour communication aux familles ? La responsabilité des personnels en charge des élèves au moment de l'incident sera-t-elle engagée en cas de conséquences qui découleraient de contaminations ?

-Quelles dispositions seront prises pour les internats ? quelle distanciation, quelle surveillance dans les dortoirs, les sanitaires, les réfectoires ?

-Quelle dispositions seront mises en œuvre en cas de cas de Covid dans l'établissement ?

-Sera-t-il possible de prendre en compte (autorisation spéciale d'absence ou présence uniquement base du volontariat) les situations et les personnels pour lesquels la distanciation n'est pas possible (AESH, professeur·es documentalistes...) ?

- Si oui, comment seront protégés les personnels volontaires pour lesquels cette distanciation n'est pas possible, notamment pour l'accompagnement pédagogique individuel et les soins au corps (AESH, infirmier.es, ATSEM...)? Ces personnels et les élèves concerné.es bénéficieront-ils/elles d'équipements spécifiques (surblouses, masques FFP2...) ?

-Quelles dispositions spécifiques seront prévues pour les collègues AED (bureau Vie Scolaire, permanences, récréations,...) ?

-Comment les circulations durant les interours seront-elles gérées pour respecter les règles de distanciation sociale (couloirs de circulation exigus) ?

-Les agents territoriaux (restauration, entretien) sont particulièrement exposés à des surfaces potentiellement contaminées : des dispositifs spécifiques de protection sont-ils prévus ?

-Qu'est-il prévu pour permettre la désinfection systématique des personnels et élèves se déplaçant en transports en commun, à leur arrivée dans l'établissement?

En attendant la réponse que vous pourrez apporter à toutes ces questions, veuillez accepter nos sincères salutations ainsi que l'assurance de notre attachement à la qualité des services publics de notre pays. Cette qualité ne peut pas faire l'impasse sur la santé et la sécurité des usagers, des personnels, et des salariés des entreprises prestataires.

Le ... 2020,

Pour la CGT Educ'action, les personnels de la section syndicale de...